

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 492

Artikel: Taxis lausannois : la préhistoire syndicale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Droits syndicaux dans les entreprises : repartir de la base

Pour une entreprise, Vermissa, à Genève, vitrine d'un certain respect du droit des travailleurs de s'organiser et d'exprimer la spécificité de leurs intérêts (le président de la commission d'entreprise dispose d'un bureau et consacre son temps à son mandat), combien d'entreprises où les militants syndicaux sont licenciés? De Gay Frères au CHUV en passant par les Taxis lausannois les exemples se multiplient.

La réalité des droits des travailleurs en Suisse: quelques possibilités pratiques, conquises avec le temps, sans autre protection contre les mesures de rétorsion patronales qu'un rapport de force favorable aux travailleurs... L'affichage syndical, dans un sens plus ou moins large, n'est pas généralisé. Des commissions du personnel (ou commissions ouvrières ou commissions d'entreprise) existent là où la convention collective ou le règlement d'entreprise les prévoit, sans grands moyens ni pouvoirs pour représenter les travailleurs; un congé-formation de l'ordre de

quelques jours par an est parfois accordé aux membres de ces commissions, le plus souvent limité dans son contenu et réservé aux seuls syndiqués. Très rarement, les travailleurs ont la possibilité de s'assembler sur le lieu et durant les heures de travail à l'appel de la commission du personnel. Les responsables syndicaux et délégués du personnel ont parfois une certaine liberté de déplacement, à vrai dire surtout dans quelques administrations.

On est bien loin de véritables droits protégeant les travailleurs militant pour la défense de leurs intérêts, comme il en existe par exemple en France ou en Allemagne: protection contre le licenciement en raison de leur activité des délégués syndicaux ou du personnel, dès leur candidature et jusqu'à l'année qui suit la fin de leur mandat; crédit d'heures hebdomadaire pour l'exercice de leur mandat.

La crise a accru la vulnérabilité des travailleurs et ceux-ci hésitent davantage à accompagner un permanent syndical à une rencontre avec l'employeur ou à accepter un mandat de délégué du personnel. Les syndicats, qui n'ont pas su profiter de la haute conjoncture pour inscrire la protection des droits syndicaux dans les conventions collec-

tives, se voient obligés de contre-attaquer pour conserver leur crédibilité, allant jusqu'à l'action directe. Chez Gay Frères, à Genève, quelques dizaines de militants syndicaux et politiques extérieurs à l'entreprise ont bloqué quelques heures l'accès à l'un des ateliers.

Car la loi n'offre guère de moyen de défense. Seule barrière légale au droit de licenciement dans un certain délai: l'interdiction de l'abus de droit (article 2 du Code civil suisse). Mais si des professeurs de droit sont tout prêts à appliquer cette disposition au licenciement en raison de l'activité syndicale, tel n'est pas le cas des tribunaux. Ainsi dernièrement le tribunal des Prud'hommes de Genève a refusé d'examiner si le congé de deux délégués du personnel de Gay Frères qui avaient reçu leur lettre de licenciement le jour où devait s'ouvrir une négociation avec la direction, avec le salaire jusqu'au jour du congé effectif mais l'interdiction immédiate de revenir dans l'entreprise, avait un motif professionnel ou syndical...

Conséquence avec l'état de son droit du travail, la Suisse n'a pas ratifié la convention (No 87) sur la liberté syndicale adoptée par l'Organisation internationale du travail en 1949. Trente ans plus tard, rien n'a changé!

TAXIS LAUSANNOIS

La préhistoire syndicale

Le petit monde des chauffeurs de taxis lausannois, 300 salariés (172 "fixes" et 128 "auxiliaires"), dont une septantaine de syndiqués à la CRT (Confédération romande du travail) en 1977 et une cinquantaine en 1979 (en sus, une dizaine d'affiliés à la FCTA). Une solide réputation de travailleurs à l'indépendance farouche, jalousement attachés à leurs "privilèges" de "salariés pas comme les autres", jouissant du droit de choisir à leur convenance

leurs horaires de présence derrière leur volant.

Mais derrière cette façade, la réalité quotidienne de la tension inhérente à la circulation urbaine, des journées de travail particulièrement longues (les onze heures sont monnaie courante: les "indépendants" peuvent passer quatorze heures au volant s'ils le veulent; les salariés sont astreints à respecter les normes prévues par la législation fédérale, 55 heures au maximum), une situation professionnelle mal définie face aux "transports publics", et, pour ceux qui travaillent dans des garages pour le compte d'un patron, un "modus vivendi" qui tient de la préhistoire syndicale. Qu'on en ju-

ge par ces quelques faits précis qui se passent de commentaires!

Février 1977. Appel du syndicat CRT à une action de tous les chauffeurs pour améliorer leurs conditions de travail et obtenir une convention collective garantissant un minimum de droits syndicaux. Réaction immédiate d'un patron qui licencie un de ses chauffeurs. Motif avancé: la barbe mal soignée de son employé... par ailleurs président du syndicat.

Été 1977. Un chauffeur espagnol est accusé d'avoir prolongé indûment ses vacances. A sa rentrée, son patron lui retient une forte somme d'argent à titre de dommages et intérêts. Devant la commission paritaire, il s'avère que

le chef de garage avait été prévenu. Le chauffeur blanchi était un militant syndicaliste qui préféra ensuite trouver du travail chez un chauffeur indépendant...

Septembre 1977. Un autre garage: un chauffeur doit quitter sa place. Motif: un accident plus important que les autres. Or dans ce métier les accidents sont bien entendu chose courante... mais le fautif est un membre actif du comité des syndicats.

Été 1978. Un chauffeur est renvoyé pour "caisse insuffisante et petits dégâts à la voiture". Il s'agit d'un militant syndical qui rédige le journal des taxis "La boîte noire".

Janvier 1979. Le syndicat étudie une nouvelle "action" visant surtout à un partage équitable de l'augmentation des recettes provenant de la prochaine introduction d'un "troisième tarif" (de nuit et pendant les jours fériés). Le président du syndicat reçoit sa lettre de congé: il ne peut pas accepter l'ultimatum qui lui est lancé et qui lui impose un travail de nuit.

Vraiment la préhistoire syndicale.

VOTATIONS FÉDÉRALES

Les Suisses ne sont pas ceux que l'on croit

C'était le 2 décembre dernier au soir. La Police fédérale de sécurité était rejetée par 56% des votants. Un résultat qui surprenait au moins par sa netteté.

Les commentateurs, influencés probablement par la carte géographique des résultats, mettaient immédiatement l'accent sur le réflexe fédéraliste des citoyens et des citoyennes qui s'étaient rendus aux urnes; et en effet, la Suisse romande et la Suisse centrale formaient le gros des opposants à la PFS.

Or les résultats détaillés fournis par la Société suisse pour la recherche sociale appliquée à Zurich et le Centre de recherches sur la politique suisse de l'Université de Berne, sur la base d'un sondage d'opinion effectué après la votation,

contredisent cette impression ressentie "à chaud".

L'argument décisif avancé par les opposants à la PFS? Tout simplement le refus du développement de l'appareil policier (32%): nous avons suffisamment de gendarmes! Au deuxième rang: il n'y a pas de preuves d'un réel besoin; la Suisse n'est pas menacée (22%)! Finalement l'argument passe-partout, l'instrument de mesure si cher au cœur des Suisses, le porte-monnaie: ça coûte trop cher! (10%). Et en dernière position, les motivations fédéralistes...

Le fameux fossé entre la majorité alémanique et la minorité romande, à la lumière des enquêtes, prend une fois de plus l'allure d'un mythe. Certes les Romands ont-ils rejeté le projet beaucoup plus nettement que leurs compatriotes d'outre-Sarine, mais le clivage entre les générations, les professions et les camps politiques jouent un rôle plus important que la barrière des langues: plus de 50% des personnes du troisième âge, des employés et fonctionnaires subalternes, des paysans et des sympathisants de l'UDC et des radicaux approuvent la création de la PFS; les deux tiers des ouvriers, les trois quarts des jeunes électeurs (20 à 39 ans) et cinq sympathisants socialistes sur six la rejettent.

Une curiosité: alors que les deux tiers des paysans alémaniques se prononcent pour la loi et l'ordre, 82% des paysans romands repoussent la PFS!

Des chiffres intéressants qui montrent les limites de l'analyse confinée aux frontières cantonales, qui rappellent à bon escient le rôle des classes sociales et des préférences partisans. Même en Suisse. Mais oui!

BAGATELLES

Y a-t-il des fuites dans les instances radicales chargées de préparer les élections nationales? "Focus" (105) donne des renseignements sur

la campagne prévue. Le slogan pour la Suisse française aurait dû être: "Les radicaux: compétents et généreux" mais il sera finalement "Les radicaux comprennent vos problèmes". Se non è vero....

* * *

Petite chronique des salons (où l'on cause chiffres d'affaires) et du bon voisinage lémanique. Dans le courant du mois passé, les "milieux intéressés" recevaient, par le même courrier informatico-publicitaire l'annonce de l'organisation de la manifestation "Loisirama" à Genève, et celle du Salon des vacances jumelé avec Kid à Lausanne. Quand il y en a pour deux, il y en a pour trois! Toujours les salons: Lise-Marie Morerod, à peine remise de son accident de voiture, inaugurant le Salon de l'Auto à Genève, c'est presque du vice. Toujours au Salon de l'Auto, une remarque de Sirius: les spécialistes de la voiture pour handicapés étaient logés au sous-sol, et il n'y avait pas d'ascenseur... Qu'importe, il ne fallait pas rebuter les visiteurs encore en pleine possession de leurs moyens.

* * *

Dans le dernier numéro de DP, une erreur technique du "Tages Anzeiger" que nous n'avons pas détectée a faussé quelque peu notre recension du lobby auto. Corrigeons donc le tir avec précision, ça peut servir en vue des élections fédérales de cet automne. Pas de changements dans la liste des députés opposés tous azimuts aux initiatives "anti-voitures". Participent aux efforts du comité d'action contre Albatros seule, le libéral Thévoz, le démocrate-chrétien Mugny, les radicaux Künzi et Cossy et les UDC Ueltschi, Basler et Teuscher. S'engagent à la fois contre Albatros et contre les douze dimanches sans voitures: le libéral Gautier, le démocrate-chrétien Bochatay, l'indépendant Suter et l'UDC Bretscher. S'engagent contre Albatros et contre la démocratie dans la construction des routes nationales: les démocrate-chrétiens Bommer et Rüttimann, les radicaux Auer et U. Ammann et les UDC Nebiker et Freiburghaus.